



Comité économique et social européen



THE AFRICA-EU PARTNERSHIP
LE PARTENARIAT AFRIQUE-UE

RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX AFRIQUE-UE

16 et 17 novembre 2017, Abidjan, Côte d'Ivoire

DÉCLARATION FINALE

En prélude au *5^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique et de l'Union européenne*, des représentants des acteurs économiques et sociaux de l'Union européenne et de l'Afrique se sont retrouvés du 16 au 17 novembre 2017, à Abidjan, lors d'une réunion coorganisée par le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) de Côte d'Ivoire et le Comité économique et social européen (CESE). Les participants ont fait converger leurs positions sur le partenariat entre l'Afrique et l'Europe en vue d'apporter leur contribution au prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement des 29 et 30 novembre 2017. Des recommandations ont été formulées au regard des thématiques portant sur des sujets d'intérêt commun, en l'occurrence: la contribution des acteurs économiques et sociaux dans le futur des relations Afrique-UE; l'importance de l'agriculture et du secteur agroalimentaire pour transformer l'Afrique; l'éducation et le renforcement des compétences des jeunes; et les stratégies pour soutenir le développement des économies vertes.

D'une manière générale, les participants ont relevé l'importance de la réalisation des Objectifs de développement durable et des déclarations de l'Union africaine de Maputo et de Malabo pour favoriser la prospérité tout en protégeant la planète. Dans ce sens, ils prônent pour des stratégies qui renforcent la croissance économique et abordent une variété de besoins sociaux, y compris éducation, formation, santé et opportunités d'emploi, notamment pour les jeunes, tout en poursuivant la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

Les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires et les acteurs économiques et sociaux:

1. ***CONCERNANT LA CONTRIBUTION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX AUX FUTURES RELATIONS UA-UE:***
 - 1.1 Appellent à renforcer et à approfondir le partenariat stratégique UA-UE à travers un dialogue entre les deux (2) continents garantissant les intérêts communs dans un respect mutuel, en vue de relever les défis qui s'imposent, notamment le développement inclusif et durable, l'urbanisation saine, le changement climatique, le phénomène migratoire, la mobilité de l'emploi, la préservation de la paix et la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme, la pauvreté, les inégalités et les flux financiers illicites;
 - 1.2 Voient dans la tenue du 5^e Sommet UA-UE à Abidjan les 29 et 30 novembre, l'opportunité pour les dirigeants africains et européens de déterminer les orientations stratégiques pour répondre à un contexte global en mutation et donner un nouvel élan au partenariat Afrique-UE;
 - 1.3 Accueillent favorablement l'attention particulière accordée aux aspirations et aux préoccupations des jeunes dans le futur des relations Afrique-UE et dans le développement des deux (2) continents, et espèrent une concertation régulière avec les organisations et les représentants de la jeunesse, avec une attention particulière accordée aux besoins des filles et des jeunes femmes;
 - 1.4 Estiment indispensable une contribution structurée et régulière des acteurs économiques et sociaux à la Stratégie UE-Afrique; et soulignent la nécessité de leur participation aux plates-formes adéquates pour adresser des recommandations aux instances politiques;
 - 1.5 Demandent aux chefs d'État et de gouvernement de prendre note de cette volonté et de fournir au Réseau des acteurs économiques et sociaux des ressources adéquates pour mener à bien cette mission;
 - 1.6 Evoquent la nécessité et l'intérêt d'impliquer les sociétés civiles des deux continents dans la mise en œuvre d'un partenariat équitable et mutuellement bénéfique, favorisant le développement économique et social des deux continents ainsi que la dissémination de la culture de la démocratie participative;
 - 1.7 Espèrent que ce Sommet permettra de faire avancer la réflexion et les négociations en vue du renouvellement du partenariat entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP);

2. ***CONCERNANT L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE POUR TRANSFORMER L'AFRIQUE:***

- 2.1 Reconnaissent le rôle clé du secteur agroalimentaire pour la transformation de l'Afrique et demandent aux gouvernements de l'UE et de l'Afrique d'accélérer les investissements dans les infrastructures rurales, de renforcer les capacités des agriculteurs, de leur donner l'accès à la protection sociale, de veiller à ce qu'ils soient consultés pour l'élaboration des politiques agricoles et associés à leur mise en œuvre, y compris dans le cadre des partenariats public-privé, et d'assurer la reconnaissance du statut de l'agriculteur;
- 2.2 Insistent sur la nécessité d'une gestion adéquate du foncier et du phénomène de l'appropriation des terres, ainsi que d'une stratégie pour faciliter la création et le financement inclusif de parcs et zones agro-industriels, incubateurs d'innovation et accélérateurs d'entreprises;
- 2.3 Demandent aux gouvernements de soutenir l'agriculture familiale et les chaînes d'approvisionnement locales et régionales dans le secteur agricole, de prévoir l'établissement et la diffusion de bonnes pratiques et d'innovations au niveau local, d'empêcher la concurrence déloyale, d'améliorer les infrastructures d'irrigation, stockage, transformation et transport, de promouvoir les circuits de commercialisation des produits agricoles, et de réagir efficacement face aux fluctuations des cours des matières premières au niveau international;
- 2.4 Rappellent que les Objectifs du développement durable et le Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 appellent à l'adoption de modèles agricoles qui améliorent la résilience et la durabilité;
- 2.5 Soutiennent une agriculture intelligente qui accorde une attention particulière à la recherche publique et aux expertises locales;
- 2.6 Se félicitent de l'engagement des ministres de l'agriculture de l'Union africaine et de l'Union européenne, pris au siège de la FAO en juillet 2017, en vue de créer une coalition pour le financement contre la perte alimentaire et le gaspillage, et qui devrait aboutir à la création d'un fonds de perte et de gaspillage alimentaire, et appellent à prendre des mesures supplémentaires pour dégager un consensus sur les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA Malabo 2014 sur la réduction des pertes après les récoltes;
- 2.7 Soutiennent l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) lancée lors de la COP22 qui vise à renforcer la sécurité alimentaire, à atténuer la migration alimentaire et climatique sur le continent et à améliorer et sécuriser les revenus des agriculteurs dans un cadre intégré, durable et inclusif. En outre, ils considèrent que cette initiative constitue une réponse intégrale et spécifique aux grands enjeux de l'agriculture africaine notamment ceux liés à l'innovation, la valorisation sur toute la chaîne de valeur, la gestion responsable des ressources en eau, la préservation des sols et de l'équilibre des écosystèmes ainsi que l'anticipation en matière de protection contre les risques climatiques;

2.8 Appellent au renforcement des programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux jeunes agriculteurs dans le cadre des politiques de développement rural intégré, ainsi qu'à la création de programmes d'échange, de formation et de transfert de technologies entre les jeunes agriculteurs africains et européens; soulignent ainsi la nécessité d'associer davantage les organisations de jeunes agriculteurs au secteur agroalimentaire afin de renforcer leurs compétences;

3. ***CONCERNANT L'ÉDUCATION ET LE RENFORCEMENT DE COMPÉTENCES DES JEUNES:***

3.1 Signalent que l'Afrique est le continent dont la population est la plus jeune; en ce sens, les difficultés auxquelles se heurte cette frange importante de la population pour trouver un emploi décent sont de potentielles sources d'instabilité sociale et politique;

3.2 Accueillent avec satisfaction l'importance accordée à la jeunesse par l'Union africaine à travers son thème 2017 «Exploiter le dividende démographique grâce à l'investissement dans la jeunesse», ainsi que dans la Communication conjointe Afrique-UE, marquant un nouvel élan dans le Partenariat Afrique-UE, et appellent à inscrire la problématique de l'emploi des jeunes d'une manière structurelle parmi les priorités de la coopération entre l'Afrique et l'Europe;

3.3 Appuient la déclaration d'Abidjan du 4^e Forum de la Jeunesse Afrique-Europe, et recommandent que chaque État garantisse l'universalité de l'enseignement de base, accorde une priorité à l'amélioration du système de formation professionnelle et favorise la synergie entre le système d'enseignement et le marché du travail, notamment au niveau de l'élaboration des programmes et de l'anticipation des besoins;

3.4 Soulignent qu'une meilleure participation des jeunes aux affaires passe non seulement par une facilitation de leur accès au financement, mais aussi par leur accompagnement dans la création de petites et moyennes entreprises et par le développement de leurs possibilités d'auto-emploi;

3.5 Demandent la facilitation de la circulation des jeunes travailleurs qualifiés et l'accentuation de la reconnaissance et de la valorisation des compétences et qualifications des travailleurs migrants, tout en appelant à une approche soutenue qui tienne également compte du développement socio-économique des pays d'origine; recommandent le recours à des politiques et à des programmes qui permettent de lutter contre la possible fuite de cerveaux et qui encouragent le retour et la réintégration des travailleurs qualifiés dans leur pays d'origine;

3.6 Rappellent le besoin de promouvoir les principes et les normes sur le travail décent ainsi que l'application effective des conventions fondamentales de l'OIT;

3.7 Exhortent les pouvoirs publics à définir des mesures spécifiques pour soutenir l'éducation et la formation des femmes;

3.8 Encouragent les échanges internationaux dans le domaine de l'éducation entre l'Union européenne et l'Afrique dans le cadre du programme Erasmus+;

4. ***CONCERNANT LES STRATÉGIES POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCONOMIES VERTES:***

4.1 Soutiennent une transition juste et équitable vers des économies sobres en carbone non seulement sur la base du principe universellement reconnu d'une responsabilité commune et différenciée en matière d'émission de gaz à effet de serre mais aussi du respect des besoins de développement de l'Afrique;

4.2 Insistent pour que cette transition facilite le développement des entreprises, crée des emplois décents, favorise la participation des travailleurs, contribue à intégrer la dimension écologique dans les qualifications et dans les programmes d'enseignement, promeuve l'agriculture durable et viable ainsi que le commerce de produits écologiques, et évalue les répercussions sociales tout en s'appuyant sur le dialogue social;

4.3 Appellent les partenaires au développement à soutenir financièrement des programmes spécifiques encourageant cette transition, tout en préservant la concertation avec les autorités locales;

4.4 Demandent un meilleur accès au financement pour les microentreprises, les coopératives, les petits commerçants et les entreprises familiales, et plus particulièrement les entreprises créées par des femmes ou des jeunes, qui sont le principal potentiel de croissance et de création d'emplois dans les pays d'Afrique;

4.5 Soulignent l'importance du rôle des migrants en tant que contributeurs nets au développement économique, social et culturel, tant pour le pays de destination que pour le pays d'origine;

4.6 Soutiennent toute action de l'Union africaine et de l'Union européenne en faveur de la libre circulation des biens et des personnes et de la protection des droits des travailleurs sur les deux continents.
